

La lettre de Fabienne Keller Sénateur du Bas-Rhin

proximité action écoute partage efficacité



numéro 6 - octobre 2007

Ecologie et pédagogie

Le Grenelle de l'environnement arrive dans sa phase de consultation du grand public. Soyons tous ses ambassadeurs. On ne peut pas laisser les enjeux environnementaux aux mains de spécialistes uniquement. Faire œuvre de pédagogie, dépasser le jargon des technocrates, placer le débat à la portée de tous, dans des termes compréhensibles par chacun... tels sont nos défis. Mais notre tâche sera facilitée par l'extraordinaire maturité écologique de nos concitoyens.

Fabienne Keller



Il n'y a jamais eu en France un débat de cette importance

Il y aura en terme de décision publique, un avant et un après Grenelle Environnement. Mettre à plat l'ensemble des enjeux de l'écologie et du développement durable. En faire une priorité des politiques publiques. Faire participer le plus largement possible la société civile sans court-circuiter le Parlement. Rassembler autour d'une même table des acteurs parfois très opposés les uns aux autres. Recenser toutes les actions possibles. Garder en mémoire le souci du développement économique et de la compétitivité. Etre capable pour chacune des actions préconisées de préciser *qui est pour et qui est contre*. Opérer les arbitrages finaux. Le tout en trois mois, avec l'été au milieu. Ça n'allait pas de soi, mais ça a été fait ! 



Bon an mal an, les difficultés d'organisation ont été surmontées

Les obstacles ont été nombreux. Détermination des ONG représentatives ; bouclage des listes de participants ; définition des groupes et listage des thèmes abordés ; calendrier extrêmement serré ; intégration des élus locaux et des parlementaires dans les débats ; tentation constante pour certains groupes de pression de pratiquer la politique de la chaise vide... On pourra toujours faire mieux la prochaine fois. Mais *bon an mal an*, toutes ces difficultés ont été surmontées. Paradoxalement, les contraintes de calendrier ont peut-être permis de densifier les débats. Depuis le 27 septembre, nous avons sur la table une centaine d'actions opérationnelles proposées à l'avis du grand public. 

Six groupes de travail

Le 6 juillet dernier, Jean-Louis Borloo a lancé le Grenelle de l'environnement avec pour objectif de définir les enjeux de l'écologie et du développement durable. La première phase était consacrée à l'élaboration de propositions au sein de six groupes de travail composés de membres représentant l'Etat, les collectivités locales, les ONG, les employeurs et les salariés. Le 27 septembre, ces groupes de travail ont présenté des mesures concrètes, point de départ d'un large débat au sein de la société française qui doit aboutir fin octobre. 

Consultations régionales

Des réunions interrégionales se tiennent du 5 au 19 octobre dans 17 villes de taille moyenne afin de recueillir les avis des acteurs locaux et des citoyens. Parallèlement, des débats ont lieu au Parlement et sur Internet, jusqu'à fin octobre, date de la tenue d'une grande table ronde réunissant notamment l'Etat, le patronat et les écologistes. 

www.legrenelle-environnement.fr

Vers une démocratie extra-parlementaire ?

Les groupes de travail ont associé la représentation nationale, traditionnellement souveraine, à une concertation avec la société civile et non l'inverse... Quelle reconnaissance faite aux corps intermédiaires dans un pays où depuis la Révolution, la souveraineté ne se partage pas ! Certains députés et sénateurs ont pu s'offusquer de cette démocratie extra-parlementaire. Mais notre société est entrée dans un temps où la légitimité institutionnelle classique ne suffit plus à rendre acceptable des actes émanant de la puissance publique. Le développement durable, c'est aussi savoir faire participer davantage nos concitoyens aux processus décisionnels. 

SÉNAT

Ecologie, emploi et compétitivité : des propositions pour changer de modèle de développement

Le groupe n°6, auquel j'ai participé, avait pour mandat de dégager les voies de nouveaux modes de développement écologiques favorables à l'emploi et à la compétitivité. Le groupe a considéré qu'il fallait agir simultanément sur plusieurs leviers : l'information, les outils économiques et surtout une fiscalité plus incitative. Le levier de la recherche et de l'innovation ne doit pas non plus être oublié. Le groupe a listé huit programmes et une vingtaine d'actions. Les mesures les plus visibles sont l'instauration d'un indicateur de croissance qui constituerait une alternative au PIB, la généralisation des étiquettes environnementales, l'instauration d'une taxe carbone aux frontières et la création d'une contribution domestique baptisée *Climat-énergie* dont l'assiette reste à préciser. Le péage kilométrique poids lourds et la vignette automobile (*éco-pastille*) modulée sur les émissions de CO₂ des voitures font aussi partie des propositions. 



Une ambiance très constructive

L'ardeur contributive des six groupes a été remarquable. Les idées ont fusé. Dès le départ, il y avait deux convictions fortes : on peut concilier environnement et développement économique ; cette conciliation passe par une réorganisation profonde de nos modes de production et de consommation. Il n'y a pas eu de tabous ! 

Les autres idées que je soutiens

Basculer à moyen terme vers des bâtiments à énergie positive sur le modèle de Freiburg (*groupe n°1*). Introduire un critère *biodiversité et carbone* dans le calcul de la DGF des communes (*groupe n°2*). Interdire les produits phytosanitaires les plus dangereux dans un délai de cinq ans (*groupe n°3*). Mettre en place une démarche de certification environnementale pour les exploitations agricoles (*groupe n°4*). Réformer le Conseil économique et social, et pourquoi pas le transformer en un conseil du développement durable (*groupe n°5*). 

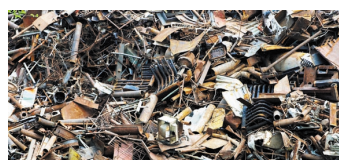


Mes trois propositions concrètes pour appliquer le principe pollueur-payeur

J'ai formulé trois propositions au sein du groupe n°6 *Ecologie, emploi et compétitivité*. Chacune de mes propositions répond au principe *pollueur-payeur* en allant plus loin dans le développement des éco-redevances et l'intégration des coûts cachés liés à la pollution. **La facture cachée de la pollution finit toujours par être réglée, mais pas forcément par les bons acteurs, et pas forcément au juste coût.** Mes propositions (voir ci-dessous) vont dans le sens d'une affectation claire des recettes tirées des redevances au financement de solutions alternatives et durables. 

Déchets

Réviser la politique des déchets afin que plus systématiquement, le coût d'un produit industriel incorpore la totalité de son cycle de vie, de sa conception à son élimination physique. 



Pesticides

Revoir à la hausse les taux de la redevance pour pollutions diffuses de l'eau par les pesticides. Prendre rapidement des mesures réglementaires d'interdiction des substances les plus dangereuses. 



Taxe camions

Instaurer un péage kilométrique pour les poids lourds. Agir au niveau européen pour la création d'une euro-redevance. Affecter les recettes au financement des transports durables. 



Pour un débat public sur les OGM

Il faut entendre le profond malaise dans l'opinion française et les critiques sur l'absence de transparence et de débat. Osons un grand débat public, suivi d'un texte législatif. Personnellement, je suis favorable à l'interdiction des expérimentations en plein champ tant que nous n'aurons pas de réelles garanties sur les risques de dissémination au sein de l'agriculture conventionnelle et a fortiori biologique. Je ne suis absolument pas persuadée de l'innocuité des OGM pour la santé des consommateurs, ni de leur utilité en matière environnementale, dans leurs usages actuels. Mais la recherche doit bien entendu se poursuivre, avec des moyens accrus. 

L'eau, un rendez-vous manqué ?

Au sein du Grenelle Environnement, il y a bien eu ces deux sous-groupes transversaux sur les déchets d'une part et sur les OGM d'autre part. Alors pourquoi pas l'eau ? Et ce d'autant plus que la lutte contre les pesticides fait partie des préoccupations environnementales prioritaires de nos concitoyens. Au delà de la restauration de la qualité de l'eau, il y a aussi la protection de la ressource en eau en terme quantitatif. La tarification de l'eau doit être revue afin de rééquilibrer les différents prélèvements sur la ressource en eau. 

Comblar les insuffisances

Le Grenelle Environnement apporte-t-il des garanties pour le financement des lignes ferroviaires à grande vitesse ? Sait-on que le TGV n'émet que 5,7 grammes de CO₂ par voyageur et par kilomètre, contre 111 pour le transport routier et 180 pour l'aérien ? Le financement des transports publics urbains n'est pas non plus résolu. En France, les transports représentent plus du tiers de la consommation d'énergie. La moitié de cette énergie est consommée en ville. Le rééquilibrage des transports en faveur de modes plus doux exige des nouvelles ressources qui restent à trouver. 